



Info

Mairie

VAXONCOURT

283

Août 2025

FELICITATIONS :

L'équipe municipale adresse ses plus vives félicitations à tous les jeunes qui ont brillamment réussi leur examen ou concours.

MANIFESTATIONS LOCALES - AOUT 2025 :

Samedi 2 août	Danses médiévales <i>A partir de 14 h - Salle de la mairie</i>	La Médiévale
Dimanche 3 août	Marche mensuelle <i>9 h - Terrain de foot (rendez-vous)</i>	La forme sous ses formes
Jeudi 14 août	Permanence France Services Permanence Conseiller Numérique <i>A partir de 13 h 30 - Mairie</i> Marché du Terroir <i>A partir de 15 h - Terrain de foot</i>	
Samedi 23 août	Danses médiévales <i>A partir de 14 h - Salle de la mairie</i>	La Médiévale

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

Mercredi : 14 h / 16 h

Jeudi : 18 h / 20 h

Samedi : 9 h / 11 h

NOUVEAU à la bibliothèque : un stock de 500 livres vient d'être renouvelé et une expo-livres sur l'Arbre vous y attend.

Lecteur assidu ou en devenir, venez découvrir ces nouveaux ouvrages ou simplement passer un moment de papotage avec les bénévoles. Le tiers-lieu de la mairie, c'est aussi un espace pour se rencontrer et entretenir le lien avec les habitants.

L'adhésion annuelle est GRATUITE pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans, les étudiants, apprentis et services civiques. Pour les adultes, elle est de 13 € - réduite à 6,80 € pour les + de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les adultes handicapés et les bénéficiaires du RSA.

La bibliothèque de Vaxoncourt s'inscrit dans le réseau de Lecture publique de la C.A.E. (Communauté d'Agglomération d'Epinal) et permet à ses adhérents un accès libre et gratuit dans toutes les bibliothèques et médiathèques du réseau.

Ainsi, les livres empruntés à Epinal, Thaon les Vosges ou ailleurs peuvent être rendus à Vaxoncourt. Ce service permet aux adhérents de limiter leurs déplacements.

Une « boîte de retours » est à disposition dans le hall de la mairie (horaires d'ouverture habituels) pour y déposer les livres lus, quand la bibliothèque est fermée.

Si vous avez un peu de temps et une âme de bénévole... n'hésitez pas à contacter Mme Gyslaine Joubert au 06.81.68.58.49 pour rejoindre notre équipe qui a à cœur de faire vivre cet espace culturel en milieu rural. Il n'est pas nécessaire d'être lecteur pour aider à la bibliothèque.

INAUGURATION - HALLE DE CONVIVIALITE :

Elle aura lieu le samedi 27 septembre à 15 h 00. Le Conseil municipal espère votre présence.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Le Sicovad rappelle que les déchets ménagers doivent être mis dans des sacs et stockés dans les bacs individuels mis à votre disposition.

Concernant la rue du Faubourg, les bacs doivent être déposés en début de rue le lundi pour 18 h et retirés le mardi dans les meilleurs délais. Merci de vos efforts.

PERMISSION DE STATIONNEMENT – PERMISSION DE VOIRIE :

Pour effectuer des travaux sur l'ensemble du réseau routier ou occuper temporairement le domaine public, vous devez d'abord obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT) de la part de la mairie. Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol. La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.

1. PERMISSION DE STATIONNEMENT :

Le permis de stationnement autorise l'occupation sans emprise au sol pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public. Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation pour les travaux suivants :

- ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- pose d'une benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple) ou de bois,
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement...

2. PERMISSION DE VOIRIE :

La permission de voirie est une autorisation d'occuper le domaine public avec emprise au sol. Elle s'applique aux travaux qui modifient le domaine public sur le sol ou dans le sous-sol, tels que les opérations suivantes :

- création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charretière) à une propriété privée ou un garage,
- installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol,
- aménagement privatif du domaine public.

Dans tous les cas, cette autorisation, délivrée à titre personnel, est révocable (elle peut être suspendue ou retirée sans préavis, ni indemnité).

DEMARCHE A SUIVRE

Votre demande composée du CERFA n° 14023*01 dûment complétée, d'un plan de situation à l'échelle 1/10 000 ou 1/20 000^{ème}, d'un plan de localisation précis à l'échelle 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} et d'une photo de l'emplacement. Le délai d'instruction de la demande est fixé à deux mois maximum. Au-delà, la demande est considérée comme refusée.

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêté de circulation pour la mise en place d'une signalisation.

PAROISSE SAINT-LAURENT DES TROIS RIVIERES :

Samedi 26 juillet	Messe anticipée	18 h	Vaxoncourt
Dimanche 27 juillet	17 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Pallegney
Dimanche 3 août	18 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Frizon
Dimanche 10 août	19 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Châtel sur Moselle
Vendredi 15 août	Assomption	10 h	Nomexy
Dimanche 17 août	29 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Bayecourt
Dimanche 24 août	21 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Domèvre sur Durbion
Samedi 30 août	Messe anticipée	18 h	Vaxoncourt

Dimanche 31 août

22^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

9 h 30

Zincourt

Tél : 03.29.67.22.78
Adresse mail : mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr
Site Internet – <http://vaxoncourt.free.fr/>

Le Maire
Frédéric DULOT